

*Rachida Dati*

*Ancien Ministre,  
Député Européen,  
Maire du VII<sup>e</sup> Arrondissement*

Paris, le **25 SEP. 2018**

Ref: RD/NS

Monsieur le Président de la République,

Suite à nos échanges, je vous fais parvenir différents éléments relatifs au projet de Grand Palais éphémère sur le Champ de Mars.

Ce projet consiste à maintenir les activités du Grand Palais pendant sa fermeture pour travaux entre 2021 et 2023, en construisant une structure éphémère sur le Champ de Mars dès le mois de septembre 2020. Certaines épreuves des Jeux Olympiques de 2024 pourraient également s'y tenir : le démontage est prévu pour le mois de novembre 2024.

La loi du 26 mars 2018 relative à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques facilite la construction de structures temporaires installées sur le domaine public pour l'organisation de la compétition.

A cet égard, je souhaite attirer votre attention sur la qualification de la structure éphémère du Grand Palais en site olympique par le décret du 22 mai 2018.

Il est à noter que la structure éphémère n'est pas seulement destinée à accueillir les Jeux Olympiques. En effet, aux termes de la convention d'occupation du domaine public, le site serait dédié pendant 31 mois, entre janvier 2021 et juillet 2023, aux activités culturelles du Grand Palais. Les 16 mois d'occupation sportive, à proprement parler, courent de juillet 2023 à novembre 2024. Le décret du 22 mai 2018 semble donc relever d'une erreur de droit de nature à remettre en cause la légalité du projet.

Cette durée d'installation ne saurait être partagée artificiellement en deux pour passer outre les procédures d'urbanisme.

Les habitants du 7<sup>e</sup>, et plus largement les Parisiens, seront privés d'une grande partie de l'espace vert le plus visité de la capitale. Eu égard aux 21 millions de personnes, touristes compris, qui fréquentent ce site chaque année, cette durée n'est pas anodine.

.../...

Par ailleurs, il me semble que d'autres solutions, aussi pertinentes et souvent moins coûteuses, auraient mérité d'être davantage étudiées. Le Jardin des Tuileries, les Bois de Boulogne et de Vincennes ou le cours la Reine offrent de vastes espaces à même d'accueillir une structure éphémère, si le Grand Palais maintenait le projet de disposer d'une salle en propre.

Le coût total annoncé de l'opération de rénovation fragilise également le projet. Dans cette perspective, la réalisation de la structure éphémère paraît superflue. Les événements accueillis habituellement au sein du Grand Palais pourraient en effet l'être dans les équipements publics de prestige que compte Paris. Par exemple les Parcs des Exposition de la Porte de Versailles ou de Villepinte, mais également les Musées nationaux, pourraient être mobilisés pendant plusieurs semaines, selon les possibilités offertes, pour recevoir une partie de la programmation du Grand Palais. S'agissant des Jeux Olympiques, des structures légères permettraient d'accueillir les épreuves prévues sur le Champ de Mars dans les meilleures conditions et sans engager des investissements aussi lourds : la sobriété de l'organisation de cette compétition serait un gage de sa popularité.

D'ailleurs, le maintien en toute illégalité du Mur pour la Paix sur le Champ de Mars, malgré mes nombreuses relances auprès des différentes autorités de l'État, n'est pas de nature à rassurer les Parisiens quant au respect du caractère temporaire de cette structure, et de sa bonne insertion dans un quartier calme. Ce projet suscite en tout état de cause une grande colère des habitants du 7<sup>e</sup>, qui ont été mis devant le fait accompli alors qu'une large consultation semble nécessaire.

Je sais pouvoir compter sur vous pour examiner de nouveau ce dossier afin de trouver une solution plus satisfaisante que l'occupation à grands frais du Champ de Mars, déjà très affecté par les travaux de sécurisation de la Tour Eiffel, pendant quatre ans. Ce chantier a généré de multiples nuisances pour les riverains et a largement dégradé les abords du monument.

Enfin, le démontage du Mur pour la Paix demeure une nécessité incontournable : il revient au gouvernement de faire respecter l'État de droit en procédant au retrait d'une structure qui est depuis 17 ans maintenue illégalement sur cette perspective classée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, en l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

*Respectueusement,*

Monsieur Emmanuel MACRON  
Président de la République  
55 rue du Faubourg Saint-Honoré  
75 008 Paris

Rachida DATI

